

Zeitschrift: Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern
Band: 49 (1965)

Artikel: Xavier Stockmar, "l'home du Jura"
Autor: Moine, Virgile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1070926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XAVIER STOCKMAR
«L'HOMME DU JURA»

par Virgile Moine
Conseiller d'Etat

Causerie faite à Berne le 20 mars 1964
sous les auspices de la Société bernoise d'histoire
et de la Société jurassienne d'Emulation

Il est des thèmes historiques qu'on ne doit aborder, à certains moments, qu'avec précaution. Il peut donc paraître insouciant ou irréfléchi, pour un Jurassien « engagé » dans la politique, au surplus magistrat de l'Etat de Berne, de se pencher, en 1964, sur une des figures les plus énigmatiques, les plus tourmentées de l'histoire jurassienne au cours du XIX^e siècle: Xavier Stockmar, tribun et patriote, que d'aucuns ont baptisé « l'homme du Jura », et que certains, aujourd'hui, tant dans un camp que dans l'autre, veulent utiliser à leur cause partisane.

L'histoire n'est pas une mythologie. Pour satisfaire le besoin d'émotion et d'admiration des foules, on a créé, en pays jurassien, au cours du XIX^e siècle, sous l'influence libérale, le mythe de Pierre Petignat, le tribun paysan, ennemi des princes-évêques. Ce thème, en réalité, pour l'histoire, est plus riche de poésie que de vérité.

On est en train de créer, depuis quelques années, par un régionalisme exacerbé, un mythe Stockmar, qui, lui aussi, tend à s'écarter de la vérité historique.

J'ai mis en chantier un ouvrage assez volumineux sur Stockmar et la politique bernoise au XIX^e siècle, et je voudrais vous communiquer un résumé de mon travail ou, mieux encore, quelques traits saillants de la personnalité de Stockmar, en m'en tenant rigoureusement aux sources. Certes, celles-ci ne manquent pas. Il y a l'excellente biographie rédigée par son neveu Joseph Stockmar, conseiller d'Etat lui-même, éditée à Berne en 1901; elle est solide, fouillée, mais tient plus, par esprit familial, du plaidoyer pro domo que de la rigueur scientifique.

J'ai compulsé tous les procès-verbaux des Constituantes de 1831 et de 1846, ceux du Grand Conseil, de 1831 à 1864, ainsi que les journaux jurassiens et bernois de l'époque, riches en articles et articulets polémistes, doctrinaires, sans pitié, recourant à l'argument ad hominem, et dont rougiraient aujourd'hui la plupart des journalistes.

La personnalité de Stockmar apparaît singulièrement changeante, protéiforme, contradictoire, difficile à saisir. C'est un « diable d'homme », qui échappe aux analyses ordinaires. Est-ce l'effet de son caractère? Est-ce le résultat de l'époque, une des plus mouvementées qui soient, où l'Etat moderne s'est créé dans les convulsions, les luttes acerbes, les partis-pris haineux, les conflits politico-religieux de 1835 à 1870?

Nous n'avons pas le droit de juger les actes d'un homme emporté dans le torrent des passions et des luttes de son temps, en fonction de nos idées et de nos idéaux d'aujourd'hui. Il existe un fossé entre le Jura bernois de 1830, bernois et suisse depuis 15 ans à peine, et le Jura d'aujourd'hui, tout comme il existe un fossé, plus grand encore, entre les rapports de l'Etat et de l'Eglise en 1850 et en 1964, ainsi qu'entre les rapports des partis politiques eux-mêmes et de leurs programmes. C'est donc en replaçant Stockmar dans son milieu, en face des problèmes qu'il avait à résoudre, que nous comprendrons mieux son comportement, ses réactions, ses volte-face déconcertantes, ses contradictions. Le recul du temps crée une perspective favorable à un jugement objectif.

Xavier Stockmar, qu'on a baptisé «l'homme du Jura», n'a, ô paradoxe, aucune goutte de sang jurassien dans les veines. Il est un enfant d'adoption du Jura, singulièrement de cette cité de Porrentruy et de cette Ajoie qu'il a tant chéries. Fils de François-Joseph Wenzeslas Stockmar, originaire de Rastatt (Baden), garde-général des forêts et des chasses du prince-évêque de Bâle, devenu inspecteur des forêts nationales sous le régime français, et de Marguerite Briefffer, d'Aesch près de Bâle, dont la famille est devenue bruntrutaine à la Révolution, Xavier était né le 25 décembre 1797, à Porrentruy, alors chef-lieu du département du Mont-Terrible. Il était le cadet d'une famille de 6 enfants. Son père avait la réputation d'un fonctionnaire intègre et dévoué, au prince d'abord, au régime français ensuite. Quant aux Briefffer, dynastie de meuniers, l'un d'eux, oncle de Stockmar, était un enragé sans-culottes, qui présida, à Porrentruy, au culte de la déesse Raison. Ce filet de sang passionnel semble avoir déteint sur son neveu Stockmar. Celui-ci fréquenta le collège de Porrentruy, où l'enseignement, tout imprégné des principes de la Révolution française, était donné par des maîtres de valeur. On a retrouvé deux bulletins de cette époque, relatifs à Stockmar :

«ACADÉMIE DE STRASBOURG
UNIVERSITÉ IMPÉRIALE

Strasbourg, le 5 juillet 1811

Le Recteur de l'Académie témoigne sa satisfaction au jeune Stockmar François-Xavier, élève du Collège de Porrentruy, pour sa bonne conduite, son application au travail et son exactitude comme chef de peloton.»

Le Recteur de l'Académie témoigne sa satisfaction au jeune Xavier Stockmar, élève du Collège de Porrentruy, pour son application à l'étude et sa bonne conduite comme chef de peloton.»

Ainsi, Stockmar se distingua auprès de ses camarades, comme chef militaire. Il déclare d'ailleurs dès l'enfance qu'il embrassera la carrière des armes. Lors de la chute de l'Empire – il a 16 ans –, il veut s'engager à l'armée de Belfort. Il en est retenu par ses parents, l'aîné des fils étant déjà tombé à la Bérésina. Le Jura étant devenu suisse, la carrière des armes s'arrêta là. Ces faits attestent cependant un caractère volontaire, un besoin de commander, un goût de l'action, qui se manifesteront, par suite des circonstances, sur un autre plan que sur le plan militaire.

La Révolution libérale de 1830 l'éveilla à la politique. Français, totalement Français d'éducation et de formation, devenu commis dans une usine, puis commerçant et sous-directeur des forges de Lucelle, il n'a connu que son pays d'Ajoie et les régions voisines (Alsace, Bâle et Montbéliard). Pas de formation universitaire, pas de formation militaire dans un camp helvétique, aucun contact avec les gens du centre et du sud du Jura ou les autres Confédérés.

Certains historiens ont décrit un «complot» de Morimont, colline à quelques kilomètres de Lucelle, en 1826, complot qu'il aurait monté avec des amis de son âge, notamment les frères Quiquerez, dont l'un devint historien. C'est du carbonarisme romantique, ces jeunes gens, de 20 à 30 ans, ayant juré de débarrasser le pays de l'oligarchie patricienne. Que les idées libérales, s'infiltrant de France, aient éveillé les esprits à Porrentruy, n'est pas pour nous étonner, l'Ajoie n'étant bernoise et suisse que depuis une dizaine d'années, et les baillis, étrangers au pays, bien qu'honnêtes et sérieux, n'ayant de contact qu'avec le clergé et quelques personnages influents et rentés. Stockmar déclare lui-même que le régime honni de la Restauration (1815–1830) était personnifié dans une perruque et dans une soutane.

Si Stockmar ne passe pas par les hautes écoles, il profite de sa demeure de Lucelle, dans ce vallon romantique et perdu, pour lire, étudier, envoyer de bouillants articles au «Nouvelliste vaudois», au «Constitutionnel

de Paris», journaux qui s'attaquaient aux puissants du jour ayant annulé les conquêtes libérales de la Révolution et de l'Empire.

Dès 1830, il entre en relations avec Neuhaus, de Bienne, les frères Schnell, de Berthoud, le doyen Morel, de Corgémont, Watt, de Bienne et Lœwenbourg, et d'autres encore. Le patriciat bernois, combattu dans les villes et les milieux de la petite bourgeoisie de l'ancien canton, devint l'ennemi numéro un du jacobin français Stockmar. L'action révolutionnaire fut synchronisée. On connaît la suite des événements : chute du patriciat, élection d'une Constituante, régime libéral de 1831, qui remplaçait la « Ville et République de Berne » par la « République et canton de Berne ».

Le Grand Conseil, en décembre 1830, avait invité tous les bailliages du canton à lui adresser des pétitions et des propositions en vue d'une réforme de l'Etat. La publication d'une pétition anonyme, issue de Porrentruy, le 13 décembre 1830, éclata comme une bombe. Son auteur, Stockmar, préconisait la création d'un *Commissariat général pour l'Evêché**, avec des institutions et des lois particulières :

« Le Gouvernement ne peut satisfaire à la fois mille demandes qui n'auront aucun rapport entre elles ; un seul vœu, un vœu général doit être émis. Ce vœu est de rester attaché au gouvernement bernois ; mais l'expérience du passé nous apprend qu'il y a trop de différences d'habitudes, de mœurs, de langage, de souvenirs et d'expériences entre nos compatriotes de l'ancien canton et nous, pour être régis par les mêmes institutions ; *que notre pays compose donc une division du canton de Berne, présidée par un commissaire du gouvernement...* »

Les circonstances sont graves comme en 1814 ; alors nous ne sûmes pas nous unir et la patrie fut sacrifiée à des rivalités que nous saurons étouffer si l'égoïsme ou l'ignorance cherchaient à les faire renaître ; que la main sur le cœur, chacun se dise : le pays avant tout... Eh ! bien, nous ne demandons que ce qui peut convenir à tous... »

La ville de Porrentruy approuva cette proclamation. Mais dans le reste du Jura elle engendra des réactions diamétralement opposées à celles que supputait son auteur.

L'opposition à l'idée d'un Commissariat général se manifesta immédiatement, et nombre de communes mirent en exergue (celles de la Prévôté en particulier) une profession de foi, un serment de fidélité envers Berne. Le « Nouvelliste vaudois » du 21 décembre, commentant la pétition Stockmar, écrit : « On ne pense pas que les bailliages réformés répondent à cet appel. »

* Note : Jamais le terme de « Jura » n'est employé.

La commune de Moutier, dans le préambule de sa pétition, s'élève contre le projet de commissariat spécial, qu'elle qualifie même d'inconvenant: «En ce qui concerne l'Evêché, les prétentions des villes n'ont-elles pas été clairement exprimées par l'appel inconvenant de Porrentruy, qui a été repoussé par la grande majorité des habitants du Jura?»

En date du 3 janvier 1831, le doyen Morel écrivait à l'avocat Vautrety: «Ainsi s'est dissipé le projet d'un Commissariat général, qui n'a été que le rêve d'un moment.»

Après l'accueil glacial, voire hostile, de la pétition du 13 décembre 1830, Porrentruy, écoutant la voix de Stockmar, abandonnait le projet d'un Commissariat pour le Jura et écrivait, en date du 20 décembre:

«Nous avons senti que la différence des langues, l'infériorité de nos fortunes, l'éloignement de la capitale rendraient toujours notre part bien faible et quelquefois illusoire. *Nous ne cacherons donc pas que des désirs se sont manifesté d'obtenir un Conseil législatif siégeant dans le pays*; mais, ayant pesé les difficultés d'un pareil établissement, nous avons dû faire le sacrifice d'espérances bien chères et borner nos vœux à une représentation égale répartie d'après la population, sans distinction de naissance, ni de localité.»

Les événements se précipitèrent, qui hâtèrent la chute du patriciat. LL. EE. effrayés par les tendances sécessionnistes qui se manifestaient dans le Porrentruy, ainsi que dans l'Oberland, mobilisèrent subitement quatre bataillons, et donnèrent des ordres stricts aux baillis. Mais la révolution grondait dans l'ensemble du canton. L'anarchie régnait d'Interlaken à Porrentruy. C'était le chaos. Alors qu'une assemblée, le 12 janvier 1831, à Münsingen, demande l'abdication du patriciat et l'avènement de la démocratie, le lendemain, le Grand Conseil prononce lui-même sa propre dissolution. Les nouvelles se répandent lentement et provoquent un véritable imbroglio. Stockmar a déjà fait amende honorable pour sa proclamation autonomiste du 13 décembre, que le Gouvernement... nomme une commission d'enquête sur les menées sécessionnistes de Porrentruy. Un mois après, se fondant sur de faux bruits, notamment que le tribun ajoulot marchait sur Berne à la tête d'une colonne d'insurgés, le Gouvernement met à prix la tête de Stockmar pour 4000 livres suisses. Cette nouvelle, répandue comme une traînée de poudre, créa la consternation, car on craignait la guerre civile.

Neuhaus, de Bienne, se rend en hâte à Porrentruy, pour converser avec Stockmar, qui n'est à la tête d'aucune troupe et qui s'est simplement rendu à Delémont pour discuter avec des amis politiques. Il est vrai qu'il a cherché à organiser une garde civique. Entre-temps, le gouvernement patricien, déjà démissionnaire, chargé de liquider les affaires courantes, rapporte sa décision de mise à prix, en la mettant peu glorieusement sur le compte de l'erreur d'un fonctionnaire subalterne. Et Stockmar, sur la pression de Neuhaus, son futur ami, puis son ennemi le plus acharné huit ans après, lance une proclamation, le 18 janvier 1831, désireux de se justifier. J'en extrais le paragraphe essentiel :

« On a dit que nous visions à l'indépendance; oui, nous la désirions, mais pour la partie entière depuis les Alpes jusqu'ici, mais pour tout le canton, dont la cause est la même que la nôtre, et qui ne peut être divisé que par les intrigues et les mensonges de nos ennemis communs, qui ne seraient forts que par notre désunion ...

Compatriotes des deux langues, nous serons bientôt réunis dans l'arène du talent et du patriotisme; alors, tous les vrais amis d'une sage liberté se connaîtront; mais jusque-là, nous avons une grande tâche à remplir: du résultat des élections dépendent notre constitution future et le bonheur du pays; que nos choix ne tombent que sur des hommes probes, éclairés et inaccessibles à toutes les séductions. »

Que conclure des événements de 1830/1831 qui mirent Stockmar en vedette, le rendirent extrêmement populaire dans tout le canton, sa tête ayant été mise à prix comme celle d'un criminel de grand chemin ?

Stockmar s'est révélé un tempérament combatif, impulsif, qui place ses principes révolutionnaires et libéraux au-dessus de toutes autres considérations, mais qui, dans le fond de son cœur, caresse le rêve, sinon d'un canton du Jura, du moins d'un statut spécial pour l'ancien Evêché. Il ignore tout des impondérables, voire des données élémentaires de la structure historico-politique du Jura et de l'ensemble du canton. Ses appels à la dissidence s'amenuisent et s'effacent dès qu'il sent l'opposition du Jura-Sud et de Bienne, opposition qu'il ignorait, et dès qu'il sait qu'il peut mettre en péril, par ses vues trop personnelles, la révolution libérale, à laquelle il tient avant tout. A deux reprises, il fonce étourdiment; à deux reprises, il fait courageusement un mea culpa public.

Néanmoins, il inspire toujours quelque inquiétude à ses nouveaux amis par son impétuosité, son enthousiasme, ses déclarations étourdies, inattendues, suivies de mises au point et de rétractations. Neuhaus lui écrit, le

21 février 1831, après qu'ait crevé l'orage révolutionnaire, soit un mois après la rétractation du 18 janvier, qu'il ne veut ni d'un 23^e canton, ni d'une fusion avec Neuchâtel; c'est à Berne et avec Berne qu'il faut achever la révolution.

«Vous m'effrayez un peu, Messieurs de l'Evêché – écrit-il à Stockmar. Vous envisagez le beau côté de l'indépendance; examinez, s'il vous plaît, le mauvais à son tour, car il y en a un, et vous n'en doutez pas. Si l'Evêché était détaché du canton de Berne, les amis de la liberté du vieux canton perdraient un grand appui et les oligarques auraient une chance de plus pour eux. Est-il indifférent à l'Evêché que le vieux canton soit libre ou ne le soit pas? Je crois qu'il nous faut rester unis pour mieux garder nos libertés.»

Ce témoignage confirme le sécessionnisme premier de Stockmar.

Pour les partisans de l'ancien régime et pour l'ancien canton, il est désormais étiqueté. Il restera l'homme dont la tête a été mise à prix, le révolutionnaire qui a voulu entraîner l'Evêché sinon dans la séparation, du moins dans l'autonomie. Pour les Ajoulots, il est l'homme qui a emporté la victoire libérale et transformé la vieille République de Berne. Le nord du pays n'envisage la révolution que sous son angle régional, oubliant que les Schnell, Neuhaus et autres libéraux de 1830, autant et sinon plus que Stockmar, ont aidé à abattre le patriciat dans l'ensemble du canton. Stockmar est donc, dès ses débuts dans la vie politique, l'homme du Jura, ou plutôt de Porrentruy et de l'Ajoie. Le demeurera-t-il?

A part quelques notables et certains membres du clergé, le peuple, dans les bailliages jurassiens, salua avec joie le régime de 1831, qui mettait la campagne à égalité avec la capitale. Presque tous les catholiques du Jura-Nord étaient sympathisants aux libéraux, aucune scission n'étant encore intervenue entre eux pour des raisons d'ordre politique, et tous étant unis dans la lutte contre le patriciat. C'est un moment que Stockmar n'oubliera jamais et qu'il désirera revivre pour retrouver une unité perdue, qui le hantera au long de sa carrière. Les Vautre, Aubry, Hoffmeyer – Morel, Moschard, chez les protestants du Sud –, d'autres encore, sont animés par un seul désir: instaurer un régime démocratique qui efface la tutelle du patriciat et de la *Ville* de Berne.

L'entente s'établit rapidement entre libéraux bernois et jurassiens, et Stockmar put déclarer à l'Assemblée constituante:

«Nous ne reconnaissons pas l'autorité du pacte de 1815, parce qu'on nous l'avait imposé sans nous consulter; mais aujourd'hui que nous sommes venus librement, élus de la

Rauracie, nous réunir aux députés du peuple bernois, le mot de conquête disparaît devant celui de Constitution; *ce nouvel acte sera revêtu du vrai sceau de la légitimité, le consentement des parties contractantes, et nous saurons le respecter.*»

Cette déclaration de loyalisme absolu, en avril 1831, de la part d'un homme dont la tête avait été mise à prix trois mois auparavant, a de quoi étonner. Et pourtant, elle est dans la ligne de Stockmar, dont la capacité d'oubli et le don de pardonner paraissaient excessifs à ses amis.

Je passe rapidement sur l'activité de Stockmar de 1831 à 1839 (quitte à reprendre en détail, dans l'ouvrage en préparation, cette phase de la vie du tribun). Préfet de Porrentruy, tout en étant membre du Grand Conseil – ces fonctions n'étant pas incompatibles à l'époque –, Stockmar fut élu conseiller d'Etat par le Grand Conseil, en décembre 1835, au Département politique (supprimé en 1849) et à celui des Finances. Deux éléments jouèrent désormais un rôle dans sa carrière, conditionnant son évolution politique et psychique :

1. Il continua à collaborer activement au journal libéral-radical l'«Helvétie», dont il était aussi le directeur, où sa plume souvent acerbe, reflet de son tempérament impulsif, où sa manie de griffer ses amis lui valurent de dures inimitiés.
2. Sa tâche politique fut surtout compliquée par l'éclatement de la députation jurassienne. La question scolaire et les rapports de l'Etat et de l'Eglise catholique provoquèrent une scission dès 1834 et les députés du Jura se divisèrent en deux camps hostiles : les libéraux, de tendance conciliante et conservatrice – Vautrey, Aubry, Moreau, le protestant Moschard – et les radicaux, postulant la création d'un Etat laïque moderne, surtout en matière scolaire, dans les questions d'état-civil, dans celles des mariages mixtes, et luttant pour la création d'un Etat fédéral remplaçant la Confédération d'Etats issue du Pacte de 1815.

Stockmar, héritier intransigeant de l'esprit jacobin, mais qui, dans le fond de son cœur, désirait une députation jurassienne unie, entra en conflit avec ses amis libéraux modérés et conservateurs. Alors que le Sud du Jura – la Prévôté de Moutier-Grandval exceptée – penchait vers le radicalisme, une partie des députés du Nord prirent la défense du clergé catholique, qu'on obligeait à prêter serment à la Constitution et défendirent

l'application ad litteram de l'Acte de Réunion de 1815. Celui-ci garantissait les droits de l'Eglise, au nom desquels les catholiques repoussaient une école normale mixte du point de vue confessionnel, que le gouvernement voulait leur imposer, alors qu'ils demandaient l'ouverture d'une école normale catholique à Porrentruy et celle d'une école normale protestante à La Neuveville. A cela s'ajoutaient les dissensions sur le plan fédéral au sujet des articles dits de Baden qui devaient régler les rapports entre l'Etat et l'Eglise, et dont le gouvernement bernois était chaud partisan.

Stockmar, l'«homme du Jura» de 1831, se trouve, dès 1836, aux côtés de Neuhaus et des laïcistes de tendance avancée. Il mène une lutte intransigeante contre ses compatriotes du Jura-Nord. Il conseille la modération, au Conseil-exécutif; mais en séance du Grand Conseil, il recommande l'adoption des articles de Baden et leur application... par la force militaire s'il le faut. Il se déclare catholique, mais gallican, à la mode de Napoléon! La lutte prend une tournure passionnelle.

Des arbres de la liberté surgissent dans le Jura-Nord avec les inscriptions: «Pas d'articles de Baden», «Vivre catholique ou mourir», «Séparation du canton de Berne», etc. Une pétition de protestations recueille 8000 signatures.

Stockmar, qui a étourdiment conseillé au Conseil-exécutif d'envoyer des troupes dans le Jura-Nord, est brûlé en effigie sur les places publiques d'Ajoie, des Franches-Montagnes et de Delémont. Battu comme député en Ajoie – il lui manque trois voix –, *il est élu à Thoune*, lui qui parle l'allemand avec peine! Fiche de consolation donnée par Schnell au radical dont la tête avait été mise à prix par LL. EE., et qui se trouve, du jour au lendemain, député de l'Oberland...

Les conservateurs protestants de l'ancien canton et leurs amis les modérés, de plus en plus nombreux, mettent en garde le gouvernement contre une politique d'aventure à l'égard de la minorité catholique et ne cachent pas leurs sympathies envers ceux qui, dans le Jura-Nord, tiennent tête au gouvernement radical de Neuhaus.

«L'Allgemeine Schweizer-Zeitung», du 15 décembre 1836, écrit notamment:

«Wir müssen ihr in's Gedächtnis rufen, dass Hr. Stockmar in Thun, wo er wildfremd war, von den Radikalen in den Gr. Rath gehoben wurde, erst, nachdem er zu

Hause durchgefallen war. Von dem Credit und der Popularität der Herren Choffat, Thurmann, Vermeille, Quiquerez, u. s. w., welche, angeblich um ihr Leben vor dem Unwillen ihrer Mitbürger zu fristen, die Bataillone des deutschen Kantons zu Hülfe riefen, wird die ‚Helvétie‘ um so weniger Aufhebens machen, als wie man hört, die gedruckte Korrespondenz des Hrn. Choffat die Liebe und Anhänglichkeit der Jura-bewohner zu ihrem Landvogt und seinen Freunden nicht vermehrt haben soll.»

Il s'est donc opéré un renversement des alliances. Stockmar, l'impulsif, ne craignait pas de recourir à la force pour faire prévaloir ses principes politiques contre ses compatriotes et coreligionnaires du Jura-Nord, dont il avait été, en 1830/31, le plus éminent porte-parole. Son adversaire, le provicaire Cuttat, intransigeant et autoritaire, lui aussi, fut banni et se retira en France, mais l'Ecole normale interconfessionnelle s'ouvrait à Porrentruy. Stockmar avait triomphé. Il était devenu l'homme d'une idée et d'un parti; il avait perdu plus de la moitié de ses troupes politiques. Il n'était plus l'«homme du Jura», en tout cas pas du Jura-Nord, mais le député de Thoune, de tendance radicale extrémiste.

Où était l'«homme du Jura»? Il est vrai qu'en politique, un événement chasse l'autre. Le clergé du Jura catholique, qui, en 1831, n'acceptait pas le sécessionnisme de Stockmar, se sentait, dès 1836, un corps étranger dans une République laïcisante et radicale. Stockmar, lui, avait fait le chemin inverse, l'oligarchie citadine ayant été écartée du pouvoir et la politique du gouvernement, dont Neuhaus était la tête, correspondant à ses idées personnelles.

En 1839, survint un événement capital qui modifia brutalement la position de Stockmar. Le gouvernement était de plus en plus divisé en deux factions: les Schnell, d'une part, toujours plus autoritaires, glissant vers la droite et pactisant avec les modérés, amis de la France et de l'Autriche; Neuhaus, le Biennois, d'autre part, radical avancé, ami des réfugiés, pros-crits et révolutionnaires. Or, Stockmar est proche du Biennois, par l'idéal, le caractère, la culture et le souvenir de luttes menées en commun.

Cependant, un fait d'importance capitale divisa brusquement les deux hommes: la révision de l'appareil législatif bernois, désuet, en discussion, mais qui ne pouvait s'accomplir que par étapes. Les hommes du régime de 1831 l'avaient promis. L'Acte de Réunion de 1815 avait décrété l'abolition, en principe, de la législation française et son remplacement par un

recueil d'ordonnances fondées sur les us et coutumes du pays, et sur les lois de Berne, comme droit subsidiaire.

Le gouvernement, tergiversant dans ses projets de réforme, les députés jurassiens déposèrent avec raison une motion demandant une refonte rapide des lois, en s'inspirant des codes français non modifiés, à appliquer dans l'ancien Evêché.

Stockmar l'impulsif se livra, en plein Grand Conseil, sans mâcher ses mots, à un réquisitoire enflammé contre la lourdeur et la lenteur de l'administration cantonale – on comptait alors 16 conseillers d'Etat, répartis entre six départements – et contre l'anarchie, l'imprécision et l'esprit réactionnaire des codes bernois. Pour le fond, ces critiques étaient justifiées, d'autant plus que l'Evêché souffrait de cette insécurité juridique. Mais les interventions brutales de Stockmar reflétaient la lutte qu'il menait au gouvernement contre Bloesch, de Bienne, et surtout contre Neuhaus, auquel il reprochait d'avoir peu à peu abandonné le français pour le «berndütsch».

Neuhaus, autoritaire, rêvait, comme Bloesch, d'une République de Berne solidement unie, de Porrentruy à Meiringen, à même de jouer le premier rôle dans l'Etat fédéral en gestation, grâce à une législation moderne et unitaire. Il se sentait blessé, d'autre part, par les sarcasmes et les attaques ironiques dont il était l'objet dans le journal de Stockmar, l'«Helvétie», paraissant à Porrentruy. L'inévitable se produisit. L'attitude désinvolte de Stockmar, qui paraissait déçu de la lenteur bernoise à créer un ordre nouveau, réveilla la méfiance qu'il avait suscitée en 1831 par ses tendances sécessionnistes. Face à des centralisateurs comme Bloesch et Neuhaus, il perdit la maîtrise de soi et déclara publiquement qu'il avait l'intention de se démettre de ses fonctions de conseiller d'Etat, parce qu'il n'était plus un homme libre. Il demanda un congé pour régler, à Porrentruy, des affaires de famille. Qu'arriva-t-il? Nous ne connaissons que des «on dit», reproduits par la presse de l'époque, et le réquisitoire de Neuhaus au Grand Conseil. Stockmar, «inter pocula», semble avoir tenu des propos d'auberge assez sévères, à Delémont et à Porrentruy, déclarant qu'il en avait assez de l'attitude de Neuhaus et que, *si on voulait à tout prix supprimer les lois françaises, mieux vaudrait alors se séparer de Berne, même sans les protestants du Sud, sur lesquels on ne pouvait jamais compter.* Etourdiment, quoi

qu'il ait déclaré, il faisait fi ouvertement de la solidarité et de l'entente gouvernementales.

Neuhaus délégua deux commissaires, chargés d'enquêter dans le Jura-Nord, les conseillers d'Etat Langel, de Courtelary, et Weber, de Thoune. Sans même être entendu, sans avoir été invité aux séances du Conseil-exécutif traitant de son cas, Stockmar est prié de démissionner immédiatement, le 19 juin 1839. N'oublions pas que le régime libéral avait déjà dû mâter deux conspirations dans la ville de Berne, et que l'Oberland, plus encore que le Jura, n'avait pas abandonné l'idée d'un canton indépendant. Stockmar se défend dans une lettre datée du 21 juin, adressée au Grand Conseil, et refuse de démissionner. Citons-en les passages essentiels :

« On m'accuse d'être soupçonné d'avoir voulu, pendant mon dernier séjour à Porrentruy, opérer la séparation du Jura, et attendu que ce soupçon m'a enlevé la confiance de mes collègues, le Conseil-exécutif m'invite à demander ma démission de membre de cette autorité, ainsi que des fonctions départementales qui en dépendent.

Le 18 mai, je me suis rendu dans le Jura, tant pour remplir une mission de la commission des forêts, que pour soigner quelques affaires particulières ayant rapport à ma prochaine sortie du Conseil-exécutif. *Mon intention était de donner ma démission dès que le Grand Conseil aurait rejeté la motion des députés du Jura sur la législation française.* Deux raisons m'engageaient à la retraite : d'abord, je ne voulais pas sanctionner de ma présence dans le gouvernement un régime que je considérais comme devant amener successivement la ruine morale du Jura ; en second lieu, je pensai, que dans la lutte parlementaire qui allait nécessairement grandir entre les deux parties de la République, je pourrais être plus utile à mon pays comme simple citoyen et membre du Grand Conseil, que si je restais chargé de fonctions qui, sans précisément m'imposer des obligations contraires à mes devoirs envers ma première patrie, me placeraient cependant dans une position qui blesserait jusqu'à un certain point la délicatesse, telle qu'elle est communément comprise.

Ayant rencontré en route M. Tscharner, de Kehrsatz, il m'apprit que le Conseil-exécutif était convoqué chez M. l'avoyer Neuhaus, pour recevoir communication d'une lettre importante qui venait d'arriver. Je n'hésitai pas à m'y rendre, toujours dans la persuasion que c'était par erreur que je n'avais pas reçu de carte de convocation. Déjà une dizaine de mes collègues étaient réunis dans le salon de M. l'avoyer, qui me dit dès qu'il m'aperçut : Que venez-vous faire ici ? – Je viens assister à la séance du Conseil-exécutif. – Il n'y a pas de séance. – Je le croyais sur l'assurance que m'en a donnée M. Tscharner. – Non, j'ai appelé ici les membres du Conseil-exécutif pour les consulter sur un objet que vous ne devez pas savoir.

Je dois donc porter plainte formelle contre les séances illégales du Conseil-exécutif que j'ai signalées, de même que contre les actes qui en ont été la suite, et notamment les opérations des commissaires envoyés dans le Jura, lesquelles sont entachées de nullité.

La décision du 19 juin mérite en outre un examen particulier.

Des dénonciations sont portées contre moi; on les tient secrètes. Des enquêtes sont ordonnées et poursuivies; j'en suis le principal objet et je ne puis ni en connaître le résultat, ni défendre mon honneur, ma position et ma personne. Tout reste dans l'ombre, ainsi que sous l'ancienne Venise.

Mon intention était de me retirer; je l'ai dit et cette détermination était depuis longtemps connue de mes amis, depuis quelque temps du public; mais après les mesures extraordinaires du Conseil-exécutif, je ne le ferai point, aussi longtemps du moins que les circonstances actuelles existeront. Je demande donc que le Grand Conseil examine la conduite du Conseil-exécutif et la mienne, et qu'il prenne telle décision que la justice lui dictera.»

La lettre de Stockmar, précise, directe et courageuse, provoqua une cinglante réplique.

Le 24 juin, le landammann Neuhaus donnait lecture au Grand Conseil du rapport du Conseil-exécutif concernant le cas Stockmar, rapport tendant non plus à la démission, mais à la révocation du tribun jurassien. Je ne cite que le passage suivant, incisif, intransigeant, insistant sur les élémentaires devoirs d'un membre de l'exécutif. Stockmar a forfait à l'honneur:

«Le 18 juin, les commissaires, de retour du Jura, présentèrent à M. l'avoyer diverses pièces, qui durent être soumises au Conseil-exécutif et eurent pour résultat une délibération sur la question de savoir s'il serait, sans plus tarder, pris des mesures contre M. Stockmar. L'avoyer convoqua le Conseil-exécutif en séance formelle ad hoc, pour mercredi 19 juin, 5 heures du soir, séance à laquelle M. Stockmar seul ne fut point invité.

Tous les membres du Conseil-exécutif étaient présents à la séance, à l'exception de M. le vice-avoyer Tschärner, absent pour cause d'indisposition, et de M. Stockmar. Du rapport verbal des commissaires, il résulte un fait notoire, c'est que, *dès le moment où M. Stockmar parut dans le Jura, on remarqua une grande fermentation dans les esprits, qu'on y agita diversement la question d'une séparation éventuelle du Jura avec l'ancien canton, et que cette fermentation diminua sensiblement après son départ.* Une autre remarque faite par les commissaires, mais qui, par sa nature, ne pourrait être constatée juridiquement, c'est que *les plans de séparation auraient reçu un commencement d'exécution, si, par son attitude ferme, la partie protestante du Jura ne se fût montrée décidément hostile à tout projet semblable.* Et si, pour le moment du moins, le Jura ne donne aucune inquiétude sérieuse sous ce rapport, c'est principalement à cette circonstance qu'il faut l'attribuer. En ce qui touche la conduite de M. Stockmar lui-même, on a mis sous nos yeux le résultat d'informations faites la plupart par des fonctionnaires, informations qui ont donné à tous les membres du Conseil-exécutif la conviction morale que M. Stockmar s'était permis de provoquer à la séparation du Jura, ou au moins de la partie catholique, et qu'il avait travaillé à l'opérer ou à la préparer pour l'avenir. Ces manœuvres, qui avaient pour but l'anéantissement de la première base de la constitution, savoir l'intégrité du territoire de la république, ces manœuvres furent considé-

rées par le Conseil-exécutif comme entachées du crime de haute trahison. Mais du moment que le *Conseil-exécutif entier avait l'intime conviction qu'au mépris de son serment, un de ses membres s'était rendu coupable d'un acte de nature à entraîner la ruine de la constitution*, et par suite indigne de la confiance que lui avait accordé l'autorité suprême du canton; dès ce moment, ceux des membres du Conseil-exécutif qui ont juré d'être fidèles à leur devoir et à leur serment, et qui veulent le maintien de la constitution ainsi que le bien de la patrie, ne pouvaient qu'être unanimes sur la mesure à prendre. En conséquence, le Conseil-exécutif arrêta de provoquer l'éloignement de M. Stockmar de l'autorité investie de la surveillance de police suprême et chargée de la sûreté de l'Etat. Cependant, vu les anciens services rendus par M. Stockmar, le Conseil-exécutif voulut bien observer les formes les plus douces, et s'en contenter dans le cas où il parviendrait à son but.

Après ce qui s'était passé, le Conseil-exécutif ayant acquis la conviction morale que M. Stockmar avait travaillé à la séparation du Jura, et que, par suite, oubliant le serment de fidélité qu'il avait juré à la République entière, il s'était permis des menées qualifiées de haute trahison par la loi; le Conseil-exécutif, disons-nous, a dû regarder comme tranchée la question de savoir si M. Stockmar pouvait continuer de siéger dans l'autorité exécutive suprême, et si on lui laisserait ainsi les moyens de paralyser les mesures que le gouvernement jugerait à propos de prendre pour le maintien de la constitution, de l'ordre public et de la sûreté de l'Etat.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif ne connaissait qu'un moyen, auquel il n'a eu recours qu'avec le plus grand regret à raison des précédents services de M. Stockmar. Messieurs, le Conseil-exécutif croit qu'il est de son devoir de vous soumettre la proposition par lui, *faite à l'unanimité* et tendante à ce qu'il vous plaise immédiatement révoquer M. Stockmar de ses fonctions de membre du Conseil-exécutif.»

Un débat houleux, d'une durée de 8 heures, se déroula au Grand Conseil. Stockmar reçut de façon inattendue l'appui de l'opposition, c'est-à-dire de la droite, formée de Fellenberg, de Graffenried, Stettler, Zeller, d'autres encore, heureux de dénoncer l'esprit autoritaire de Neuhaus et du régime libéral-radical, et de condamner une procédure arbitraire et brutale, ne permettant même pas à un accusé de se défendre.

Un député, M. Zahler, fut d'une violence inouïe contre Stockmar, et révéla l'impopularité du tribun bruntrutain chez les Bernois, bien qu'il fût député de Thoune depuis que l'Ajoie ne l'avait pas réélu.

«Quelle est ici l'autorité compétente? Où est la loi de responsabilité promise par le même article? *On dit à la vérité que M. le Conseiller Stockmar a perdu la confiance du Conseil-exécutif et du Grand Conseil. Il n'a du moins pas perdu sa confiance, car jamais il ne l'a possédée.*

Je demande en conséquence que l'affaire soit déférée aux tribunaux compétents; si l'on suit ce conseil, il est possible que M. Stockmar reçoive enfin la récompense qui depuis longtemps lui est due, car on a déjà eu, dans une circonstance précédente, assez

de ménagements à son égard, et on lui a témoigné toute la considération que méritaient ses services encore en herbe.»

Néanmoins, à une grande majorité, le Grand Conseil décida d'entendre Stockmar. Celui-ci, arguant d'un manque de temps, refusa l'offre du parlement. Sa cause était dès lors entendue; Stockmar était perdu devant les représentants du peuple.

Pathétiquement, Neuhaus déclara :

«De quoi l'accuse le Conseil-exécutif? D'avoir provoqué la séparation du Jura? Cette accusation, il la connaît depuis longtemps. S'il peut se justifier, qu'il se présente et administre les preuves de son innocence; alors, je lui tendrai avec joie une main amie...»

L'analyse des débats jette une lueur sur l'esprit dans lequel on tenait Stockmar. Son refus de se défendre provoqua l'étonnement général. Son collègue Tschanner, conseiller d'Etat, justifia comme suit son point de vue :

«Ce matin, j'ai voté pour que l'affaire se terminât le plus tôt possible et pour que M. Stockmar eût quelque temps devant lui. J'ai voté pour la reprise des débats à trois heures, parce que *je savais que M. Stockmar, avec son talent accoutumé, avec la connaissance qu'il a de l'affaire en question, avec les consultations dont il s'est pourvu, était en état de se défendre dès maintenant. Depuis 1835, il est préparé à l'attaque, il l'est depuis l'inauguration de l'évêque dans le Jura. C'est surtout à son talent d'orateur que je rends hommage. Jamais, il n'a préparé les discours qu'il a prononcés en Grand Conseil; il a toujours parlé ex abrupto, et cependant d'une manière correcte et concise; ce serait donc la première fois que la mémoire, la tête et l'esprit lui manqueraient.*»

Deux seuls députés du Jura prirent sa défense: Choffat de Porrentruy et Quiquerez de Delémont, des amis de toujours, désireux d'amortir les accusations de Neuhaus, alors qu'un troisième Jurassien, Belrichard, de Courtelary, osait déclarer froidement: «Stockmar a fait trop de mal à mon pays et à moi-même pour que je m'applique à le disculper.»

Neuhaus, habilement, rendit publiques quelques pièces de son dossier, notamment une lettre par laquelle on lui annonçait que Stockmar aurait dit: «Il faut nous séparer des réformés qui nous ont toujours trahis.»

Il ajoute que:

«Parmi les pièces d'accusation, se trouve encore l'interrogatoire d'un autre fonctionnaire assermenté. Interpellé de déclarer ce que M. Stockmar avait dit dans la réunion de Delémont, il a répondu: il nous a représenté la position dans laquelle se trouverait le Jura si la motion de ses députés était rejetée; *il a ajouté que, dans ce cas, il vaudrait mieux se séparer et former un canton à part, quand même ce canton ne devrait se composer que des trois districts catholiques; que, pour opérer cette séparation, il fallait mettre*

de côté les dissidences d'opinion, tendre la main aux aristocrates, rendre au clergé son influence en matière d'éducation et remettre entre ses mains le collège de Porrentruy.»

Le patricien Fellenberg, le physiocrate à la réputation européenne, se plaint aussi de Stockmar, sans approuver néanmoins la procédure gouvernementale :

«M. Belrichard vous a fait observer qu'il avait à se plaindre de M. Stockmar. Moi aussi, j'ai des sujets de plainte contre lui. *J'espérais qu'il nous prêterait un concours loyal pour travailler de concert à la prospérité de la République entière. Plus tard, j'ai dû me convaincre que ses intérêts n'étaient pas ceux de la République.* Mais il ne faut pas que cette circonstance nous engage à donner à M. Stockmar une célébrité qu'il n'aurait jamais acquise sans cette accusation de haute trahison, dont on ne saurait prouver le fondement.»

La discussion prit, à certains moments, une tournure dramatique, digne de l'ancien Sénat romain. La raison d'Etat et le serment engageant un magistrat constituaient le centre du débat. La personne de Stockmar avait passé au second plan, ses collègues, les uns après les autres, dénonçant l'impossibilité de travailler aux côtés d'un parjure, qui, pis est, brisait la solidarité de règle entre membres d'un gouvernement. L'ombre de l'ancienne République couvrait les débats. On se fût cru en plein XVIII^e siècle. Le juge d'appel Jaggi fustigea la collaboration régulière de Stockmar au journal l'«Helvétie», de Porrentruy, en des termes précis :

«Ce n'est pas la première fois que l'évêché est travaillé dans le sens d'une séparation; il en avait déjà été question même en 1830 lors de la confection de la nouvelle Constitution. Mais cette idée n'avait pas eu d'écho. Plus tard, on a renouvelé ces tentatives, et il est étrange que jamais on n'ait pu obtenir des éclaircissements sur l'arrivée des Polonais dans le Jura, en 1833, car jusqu'à présent on a prétendu que l'arrivée des Polonais devait faciliter cette séparation. Tous ces moyens ayant manqué leur effet, l'opinion publique continua d'être constamment travaillée par le journal l'«Helvétie»; et plus tard, on vit arriver, on ne sait pourquoi, la motion du Jura, qui fut soumise au Grand Conseil, *non pas d'une manière calme et rationnelle, mais en quelque sorte, au pas de charge.* Le Jura n'avait cependant pas trop à se plaindre de sa législation, puisque ses codes français sont, de son propre aveu, des meilleurs qui existent. L'ancien canton se trouvait dans une position beaucoup plus désespérée. Il avait souvent émis le vœu de voir notre réforme législative marcher en avant; mais c'était impossible et le Jura le savait bien, puisqu'il voyait tout aussi bien que nous la triste situation dans laquelle nous nous trouvons. Pourquoi donc voulait-on brusquer les choses? C'est qu'on avait un tout autre but. Qu'est-ce qu'un peuple a de plus sacré après sa religion, si ce n'est sa langue et ses lois? Eh bien, l'«Helvétie» excita la population, en s'attaquant à ses fibres les plus sensibles et à plus d'une reprise elle tint un langage tendant à faire croire qu'on voulait enlever à l'évêché sa langue et ses lois. Si c'eût été vrai, je com-

prends très bien que, pour des motifs semblables, un peuple courût aux armes; mais c'est une chose dont jamais il n'a été question, et les députés du Jura ont pu exposer à leurs concitoyens les dispositions du Grand Conseil à cet égard. La promulgation du règlement forestier, uniquement destiné au Jura, suffisait pour prouver à cette contrée qu'on cherchait, autant que possible, à satisfaire ses vœux. On prétend à la vérité que l'on désire déjà la révision de ce règlement, qui cependant émane du Jura. *Je regrette que l'on n'ait pas pris des mesures contre l',Helvétie', dont chaque numéro ne visait qu'à exciter le Jura. On n'ignore pas sous quel patronnage est placée l',Helvétie', ni qui lui envoie des articles du sein du Conseil-exécutif, avant même que les arrêtés n'aient été adressés aux fonctionnaires qu'ils concernent. Il aurait fallu intenter à l',Helvétie' un procès de haute trahison et alors on aurait découvert l'auteur de ces articles provocateurs. On ne l'a pourtant pas fait, et je conçois pourquoi.»*

Le conseiller d'Etat Kasthofer, du parti modéré, accusa nommément Stockmar d'être un menteur et un brouilleur de cartes. Il prononça un véritable réquisitoire, dont j'extrai le texte suivant :

«Lorsque j'eus connaissance du soupçon qui planait sur M. le Conseiller Stockmar, je pensai qu'il n'y avait pas lieu d'y donner suite; je croyais le Jura tranquilisé par les nouvelles propositions de la commission combinée, et je craignais qu'en s'attaquant à M. Stockmar, on n'agitât de nouveau cette contrée et qu'il n'en résultât des suites fâcheuses. Cependant, l'affaire prit une tournure telle que, sans croire précisément que la conduite de M. Stockmar fût de nature à justifier une accusation de haute trahison, je le regardai néanmoins comme coupable. Permettez-moi, messieurs, de déduire les motifs de cette opinion. Il avait été question, en Conseil-exécutif, de germaniser le Jura, mais ce n'était certes pas dans un mauvais sens. Il s'agissait simplement de mettre les institutions du Jura peu à peu en harmonie avec celles de la partie allemande. Bientôt après, *on vit paraître dans l',Helvétie' un article dont l'auteur m'était connu et que je signalai, dans lequel on disait que le Conseil-exécutif avait formellement arrêté en principe de germaniser le Jura, c'est-à-dire de lui enlever sa langue.* Dans une autre circonstance, l',Helvétie' avança un fait dont je me plaignis également au Conseil-exécutif; *elle soutenait que le Jura avait été exclu en principe du droit de recevoir des secours en bois, en cas de malheur; tandis qu'au contraire, j'avais moi-même demandé, au sein de la commission forestière, que, lorsque des citoyens du Jura frappés d'accidents fâcheux, ne pourraient obtenir des secours de leurs communes, on leur fournît du bois tiré des forêts libres de l'Etat. Qui est-ce qui s'opposa à cette proposition? Un Conseiller d'Etat du Jura siégeant dans la commission forestière.* Ce sont des faits où j'ai puisé la conviction que M. Stockmar, sans être coupable du crime de haute trahison, n'était cependant pas innocent.»

Le conseiller d'Etat Schneider, le futur correcteur des eaux du Jura, fut plus sévère encore, accusant Stockmar d'être un homme sans principe, un vulgaire fantoche :

«Je pouvais, par exemple, me figurer jusqu'à un certain point que M. Stockmar était tellement pénétré de l'idée que la législation française pouvait seule assurer les

droits et la prospérité du Jura, qu'il se laisserait entraîner à des actes incompatibles avec sa position, et j'aurais encore pu voir dans cette conduite une espèce de patriotisme, mais M. Stockmar m'a donné la conviction qu'on ne pouvait pas compter sur la solidarité des principes qu'il a si souvent défendus; M. Stockmar, et c'est là sa plus grande faute, a consenti à faire des concessions à des gens qu'il regardait et haïssait ci-devant comme ses ennemis, parce qu'ils ne partageaient point ses principes. Il résulte des actes que M. le Conseiller Stockmar a fait des propositions à l'effet d'opérer une réconciliation entre les deux partis qui divisaient le Jura, et que notamment on aurait remis l'instruction publique entre les mains des ecclésiastiques, autrefois ses plus mortels ennemis. Si M. Stockmar est capable de faire de pareilles concessions, je le regarde aussi comme capable de faire, demain ou après-demain, une alliance avec la France. Cette considération m'a déterminé à voter pour la révocation.»

Quant à l'Oberlandais Weber, il montra combien l'Oberland, et Thoune singulièrement, cercle électoral de Stockmar, se sentait mal à l'aise!

«Nous n'avons pas de loi qui dise si les collèges électoraux peuvent révoquer leurs représentants. *Aujourd'hui, le district de Thoune se trouverait dans ce cas, puisque M. Stockmar est son député et non celui du Jura. C'est donc le district de Thoune que cette mesure devra le plus blesser*, et j'en suis d'autant plus fâché que les électeurs du district de Thoune ont été les premiers à prouver que l'ancien canton ne demandait pas mieux que de tendre la main à ses frères du Jura, abstraction faite de la différence de langue et de religion.»

L'avoyer Neuhaus mit un terme aux débats, le plus pathétique qui soit dans les annales du Grand Conseil. Il insista sur le fait que seuls deux députés du Jura avaient pris la défense de l'accusé:

«On a fait une observation qui m'a singulièrement surpris. On a avancé que tous les députés du Jura avaient dit que les choses n'étaient pas telles qu'on voulait bien le prétendre. Mais quels sont ceux de ces députés qui ont pris la parole? Je n'en ai entendu que deux, MM. Choffat et Quiquerez; *les autres ont gardé le silence*. Or, deux députés ne forment pas la totalité de la députation jurassienne. *Cependant, il est étrange qu'un si petit nombre de députés de l'évêché se soit montré disposé à prendre la parole pour mettre au jour l'innocence de M. Stockmar.*»

Neuhaus termina son plaidoyer par une accusation précise:

«Mais il existe d'autres déclarations de deux fonctionnaires assez haut placés, que je ne nommerai pas. Celles-ci ne disent pas qu'on se soit borné à parler vaguement de séparation; elles portent que *M. Stockmar a déclaré qu'il fallait se séparer et former au besoin un canton catholique*. Ces paroles sont bien précises et nullement vagues. Que s'est-il passé à ces réunions? M. Stockmar y exprima son opinion, qui fut combattue par les auteurs des déclarations dont je viens de parler. Ces messieurs s'élevèrent contre l'idée d'une séparation et soutinrent que ce serait sottise que de former un canton du Jura sans la partie protestante. On ne s'est pas borné à ne parler qu'éventuellement

de la séparation; M. Stockmar a même pris une part active à la discussion, en s'exprimant dans le sens de la séparation. Mais *son opinion fut combattue à Delémont et à Porrentruy, où même il doit s'être établi des dissentiments assez marqués entre lui et ses anciens amis politiques.*»

La cause était entendue.

Le Grand Conseil, par 97 oui contre 29, refusa de désigner une commission d'enquête; puis, par 93 voix contre 32, *prononça la révocation immédiate*. Les députés du Jura avaient abandonné Stockmar; la minorité était formée – ô ironie – des anciens patriciens et de la droite, que Stockmar n'avait jamais ménagés, mais qui considéraient qu'en l'occurrence la forme juridique n'avait pas été observée.

Que conclure? Stockmar avait commis de lourdes, très lourdes erreurs. Il s'était révélé violent, intraitable, intransigeant dans la défense des codes français pour le Jura, dont il voulait sauvegarder la latinité et l'esprit de 1789, ce qui était à son honneur. Il avait rompu la solidarité gouvernementale, en collaborant à un journal qui ne ménageait ni critiques, ni sarcasmes à ses collègues et à l'autorité cantonale. Son horizon, au lieu de s'élargir, s'était rétréci, obnubilé qu'il était par la défense intransigeante d'une idée qu'il considérait comme sacrée. Sa méconnaissance de la langue allemande, cause de malentendus, lui aura nui, tout comme son manque de contact envers ses collègues et ses amis. Seul, ou à peu près, n'ayant plus qu'une poignée d'amis sûrs, Stockmar vaincu abandonnait la lutte.

En 1839, l'«homme du Jura» n'était plus l'homme de personne, les radicaux jurassiens et bernois lui reprochant ses tentatives d'union sacrée avec la droite pour sauver le Jura d'un étouffement par la majorité bernoise, et les conservateurs-libéraux ne lui pardonnant pas son attitude sectaire, puis louvoyante, en 1836/1837, lors de la question des articles de Baden. Le jacobin Stockmar, repentant ou non, catholique gallican, était tombé assis entre deux chaises.

Il avait du moins soutenu un «baroud» d'honneur, croyant sincèrement que l'Evêché succombait sous la menace d'un germanisme envahissant.

Il fut procédé à l'élection de son successeur au Conseil-exécutif, le 2 décembre 1839, en la personne d'un libéral incolore, neutre, habile et fade, le juge d'appel Aubry, de Saignelégier.

A Porrentruy et à Delémont, la révocation de Stockmar provoqua une vague de colère dans le menu peuple, car on aimait l'homme pour sa chaleur communicative et son courage, malgré ses contradictions. Il redevenait subitement un héros, celui qui tenait tête à Berne et aux « Allemands », comme en 1831. Des arbres de la liberté furent brûlés en silence. Des pétitions se couvrirent, dans le Nord du Jura, de milliers de signatures. Stockmar avait passé au second plan. On en voulait surtout au gouvernement d'avoir agi rapidement, brutalement, de façon lourde et maladroite. Les députés du Jura, sans bruit, presque en cachette, en profitèrent pour élaborer une requête tendant à sauvegarder le caractère français de l'Ancien Evêché.

Je reprends mon analyse rapide des traits essentiels du caractère de Stockmar.

Abandonné par l'« Helvétie », son journal, dont les actionnaires avaient décidé le transfert à Delémont et confessé une attitude plate et loyale envers l'autorité cantonale, Stockmar se retira de la politique et tenta de fonder une colonie en Algérie. Objet des lazzi de ses anciens amis, dont Thurmann et Quiquerez, affublé bientôt, par ironie, du titre de « baron de Stockmar » ou de « curé Stockmar », il accepta les coups avec sérénité, dans son domaine agricole de Rosières, près Blamont, à quelques kilomètres de la frontière suisse, où il vivait selon la sagesse du vieil Horace.

La politique fédérale, dès 1841, devenait houleuse : expéditions des corps francs, luttes précédant le Sonderbund. Le crédit de Neuhaus baissait ; on l'accusait d'être devenu intraitable, autoritaire, vindicatif. Ses indécisions sur le plan fédéral, la poussée croissante des éléments radicaux, avec Ochsenbein et Stämpfli, chefs de l'aile gauche du mouvement, mirent le leader biennois en mauvaise position.

En février 1846, le Grand Conseil, malgré et contre Neuhaus, décide qu'une Constituante serait nommée par le peuple, pour élaborer une Charte nouvelle. L'heure de Stockmar avait sonné. Rappelé en Ajoie par des amis, il demande l'annulation de son jugement, rentre triomphalement à Porrentruy où il est élu député à une très grosse majorité. Les ultras des deux camps sont isolés, jacobins et cléricaux intransigeants. *Il est de nouveau l'« homme du Jura », dont il se propose de défendre le caractère original.*

Ses sympathies sont grandes dans les deux camps. Il commet un pas de clerc, en répondant à Delémont, dans l'euphorie générale, à l'invitation des deux partis qui désirent le fêter. Cette attitude n'est comprise, ni à Berne, ni à Delémont, surtout dans les milieux radicaux, où on lui reproche son ambiguïté.

Stockmar, lors de l'ouverture de la Constituante, le 18 mars 1846, se croit obligé de faire une déclaration. J'en cite un extrait, dont le style direct, la sincérité et la clarté, rassurèrent le Grand Conseil. Il devint subitement un avoyer Wengi, l'homme nouveau dont on a besoin :

«Je vous déclare sur l'honneur, Messieurs, sur les six années de bannissements que j'ai subies, que de *toutes les personnes que j'ai vues dans le Jura et qui ont contribué à mon retour, aucune ne nourrit des idées de séparation*. Je vous déclare, de plus, que quant à la question religieuse, cette question n'a été pour aucun de nous un marche-pied pour nous élever jusqu'ici. Je vous déclare que cette question sera traitée franchement et avec modération, et que *ce que nous demanderons, vous reconnaîtrez vous-mêmes que c'est justice de l'accorder*.

Si pendant six ans, je n'ai rien fait, rien tenté contre vous, est-il croyable que je voudrais le faire aujourd'hui que j'ai eu le bonheur de rentrer dans ma patrie et de figurer dans votre sein ? Cela est absurde, et tout ce qu'on a cherché à répandre parmi vous depuis quelques jours est la suite du même système de calomnie, mis en pratique pour mettre l'ancien canton en hostilité contre le Jura.

Sans répudier aucun de mes antécédents politiques, je déclare que je ne suis plus seulement l'homme de 1831 ou l'homme de 1840, mais plus particulièrement l'homme de 1846 et de la Constituante, bien résolu à travailler loyalement avec vous, selon mes moyens, au bien général de la République.»

Elu membre de la commission de rédaction de la Constituante, il y joua un rôle de premier plan, aux côtés de Stämpfli, d'Ochsenbein et de la garde jeune-radical. Ses avis sont clairs, écoutés, et grâce à lui, une partie de la législation française était sauvée pour le Jura, entendu qu'elle inspirerait ensuite la révision pour l'ensemble des lois du canton. Mais le jacobin Stockmar reprit peu à peu le dessus, comme en 1831. Il est vrai qu'il s'écria, dans un moment d'euphorie, en 1846 :

«Non, je ne serai plus chef de parti et si les circonstances ont voulu que je le fusse pendant 10 ans, je sais quel fardeau ce titre était pour moi, je sais ce qu'il m'en a coûté de le porter et de m'en débarrasser, et maintenant que je suis délivré de cette chaîne, je ne la reprendrai jamais. Je suis bien résolu à travailler loyalement avec vous, au bien général de la République.»

Mais le radical «*Berner Verfassungsfreund*» qui veillait au grain, écrivait déjà le 1^{er} septembre 1846 :

«Die Nachricht von H. Stockmars Wahl in den Regierungsrath wurde von den Ultramontanen in Delsberg mit Jubel vernommen; der im Jahr 1836 abberufene Bornèque liess am Samstag Abends und Sonntags Morgens mit Böllern schiessen; um 6 Uhr am Sonntage wurde eine Messe gelesen, um Gott für die Wahl Stockmars zu danken; jetzt sei die Religion gerettet, meinte Cerf. Alle Schwarzen von Bassecourt, Courroux, Courfaivre, Courtételle und von Develier waren in der Stadt Delsberg und zogen in den Kneipen herum und brüllten: ‚Die Radikalen sind vernichtet; es lebe Stockmar, nieder mit den Freischaaren!‘ Wir geben diese zuverlässige Nachricht heute ohne Commentar, werden aber auf die Bewegungen der Ultramontanen ein scharfes Auge haben.»

Trois jours auparavant, le Grand Conseil avait élu Stockmar conseiller d'Etat, responsable des travaux publics, par 121 voix sur 193 votants.

Lié profondément d'amitié avec Stämpfli, qui sut le défendre contre des préventions persistantes dans l'ancien canton, Stockmar travailla, de 1846 à 1850, avec un réel esprit d'équipe, se souciant des problèmes touchant à l'ensemble du canton, et non plus seulement au Jura.

Mais il eut des rechutes. Le naturel jacobin revint rapidement, et, le 27 octobre 1846, au Grand Conseil, emporté par son tempérament, il se livrait à une violente diatribe contre les Jésuites. Six semaines après qu'une messe eût été dite à Delémont en son honneur! On comprend les réactions de ses nombreux amis.

Très écouté au Grand Conseil, *il propose, en octobre 1847, la dissolution du Sonderbund par les armes.*

Il se défend avec habileté, car on l'accuse d'être en relations avec des carbonari lombards, qui achètent des armes en Suisse pour lutter contre l'Autriche.

Victime de sa violence et de ses manies déclamatoires, il intervient avec véhémence au Grand Conseil, le 18 juillet 1848, pour s'opposer au projet de Constitution fédérale; celui-ci ayant été élaboré par la Diète, qu'il appelle un organisme pourri, et non par une Constituante spéciale. Ses propos étonnent; il ressent comme un affront le passé qu'on lui reproche à chaque instant et qui le suit comme son ombre. C'est alors qu'il prononça des paroles sèches, précises et inattendues:

«Ici, Monsieur le Président et Messieurs, qu'il me soit permis de faire quelques observations qui se rapportent à ma personne. En butte à des calomnies qu'on reproduit dans toutes les circonstances graves, parce que j'ai une volonté ferme et que je ne crains pas d'exprimer ouvertement ma pensée, même lorsqu'elle peut déplaire ou me

nuire, j'ai vu ces calomnies se renouveler à l'occasion de ma conduite dans ces derniers temps. On m'accuse de repousser le projet de pacte, soit parce que je rêve un canton de Porrentruy, soit parce que je désire la république unitaire. Singulière contradiction ! Si je veux l'un, je ne peux pas vouloir l'autre ; mais j'aime à faire devant vous la déclaration solennelle qu'aucune de ces considérations ne m'a dirigé, que rien de pareil n'est entré dans mon esprit.

Non, je ne voudrais pas d'un canton de Porrentruy, son existence dût-elle dépendre de ma seule volonté. Ni la paix, ni la prospérité, ni une bonne administration ne peuvent régner dans un petit canton.

Au lieu d'augmenter le nombre des cantons en Suisse, il faudrait plutôt le réduire.

Mais je ne voudrais pas non plus forcer la fusion des cantons. Si la Suisse peut arriver successivement à la réunion de plusieurs cantons en un seul, et par suite à l'unité, il faut créer des institutions qui favorisent ce changement, et laisser faire le temps. Voilà de quelle manière je suis unitaire. *La centralisation, qui fait la force de la France et à laquelle l'Allemagne vise, ferait également la force de la Suisse.»*

Il est resté un Français, centralisateur, fort peu pénétré des traditions helvétiques.

Stockmar est absorbé de plus en plus par la politique fédérale. Il fréquente les «Stammtische» radicaux de la capitale, en compagnie de Stämpfli. Il se voue à sa tâche, comme directeur des travaux publics, en vrai visionnaire d'une politique ferroviaire audacieuse. Commissaire fédéral, il est chargé de missions délicates à Fribourg et Neuchâtel. Il oublie le Jura et le Jura l'oublie aussi, bien qu'il ait essayé de regrouper conservateurs et radicaux du Jura dans la lutte contre la Constitution fédérale, celle-ci devant être trop centralisatrice pour les uns, pas assez pour les autres.

Élu en 1848 au Conseil national, son activité y fut sans éclat. Battu dans le Jura en 1851, son élection, comme représentant du Seeland, la même année, grâce à l'appui de Stämpfli, fut commentée en termes acerbes par une grande partie de la presse, qui lui reprochait d'avoir été «repêché» en 1836 par l'Oberland, pour le Grand Conseil, en 1851, par Bienne, pour les Chambres fédérales.

L'«Oberländer Anzeiger» lui consacra un long et violent article «Jesuitenfeind, Jesuitenfreund, doch immer Radikal».

Non réélu comme conseiller d'Etat, en 1850, le parti conservateur étant au pouvoir, Stockmar vit son élection comme député d'Ajoie au Grand Conseil cassée deux fois par un esprit de chicane de la nouvelle majorité. La 3^e fois, l'élection fut enfin ratifiée. Il devient avec Stämpfli le chef de l'opposition, violent, sans mesure, sabotant les séances du pouvoir légis-

latif. Rappelé à l'ordre par le président du Grand Conseil, le 11 novembre 1850, il s'écrie :

« Monsieur, je m'inquiète peu des rappels à l'ordre : depuis que vous avez baillonné la presse par les procès iniques que vous lui faites, il ne nous reste plus que la tribune du Grand Conseil, et nous en ferons usage d'autant plus que la presse jouira de moins de liberté ; puisque vous ne voulez pas que les journaux disent la vérité, nous la dirons ici avec encore moins de gêne. »

Puis, c'est peu à peu l'abandon de la scène politique, à l'exception du Conseil national. Son tempérament passionné s'assouvit dans les affaires et l'industrie. Il est un maître de forges en contact avec les grandes maisons françaises. Il accepte de rentrer au Grand Conseil en 1858 et au *Conseil-exécutif, pour la troisième fois, en 1862, à l'âge de 65 ans*, alors qu'il est déjà usé et guetté par la maladie. Mais un espoir le soutient : réaliser la grande œuvre de construction des chemins de fer du Jura et du Plateau. Sa nature de lutteur et de pionnier, devenue réaliste, se satisfaisait d'un programme aussi vaste.

Il ne luttait plus pour l'édification d'un Etat libéral, issu de la Révolution française ; il ne luttait plus pour une autonomie législative du Jura, depuis qu'il avait milité avec ses amis de l'ancien canton et découvert, au Conseil national, l'Etat fédéral et surtout l'esprit helvétique, dont il avait longtemps, fils du Jura français, ignoré l'existence. Il voulait, à la fin de sa vie, créer de meilleures relations entre les hommes et les deux parties du canton. Croyant au progrès, à l'évolution inéluctable vers une société industrielle, il jouait au devin et au vieux mage, comme le père Hugo.

Mais les passions persistaient dans le Jura-Nord. En 1861, l'organe conservateur-catholique du Jura traçait du vieux lutteur le tableau suivant :

« Tous ceux qui ont consenti à être entre ses mains des instruments dociles sont demeurés ses amis ; tous ceux qui ont eu des opinions et une conduite indépendantes de sa volonté, il les a, sur-le-champ, répudiés, déclarés ses ennemis, et traités comme tels. Voilà ce que disaient de lui des citoyens qui avaient été les confidents de ses projets, et les instruments de ses vengeances. Que n'auraient-ils pas à ajouter aujourd'hui à cette esquisse politique ? L'ex-baron de Louis-Philippe, gouverneur avorté de la colonie de la Galle en Afrique, devient successivement le proscrit catholique de Rosières ; le radical bernois qui signe l'expulsion de l'évêque de Fribourg ; le séparatiste qui veut une Suisse allemande et une Suisse française ; l'homme d'Etat redevenu Bernois, qui dresse bravement l'acte d'accusation contre de pauvres sœurs de la Charité ; mis à la porte du Conseil-exécutif en 1850, il redevient anti-bernois et pousse à la réunion du Jura au canton de Neuchâtel ; puis redevenu archi-bernois, il veut saper toutes les institutions catholiques, mais lentement. Enfin, dans l'impossibilité de devenir baron

ferrugineux, avec le canton de Berne, il se refait séparatiste. *Voilà l'homme qui gouverne le parti, qui entend nous dicter la loi et nous faire danser les airs que lui dictent l'insatiable avidité ou l'ambition sans limites.*

Si jamais nous devons nous courber sous un joug pareil, nous le déclarons sans réticence : nous demanderons notre annexion à la Russie.»

Ce dernier portrait n'a rien de reluisant; il sent la charge politique.

Luttant en faveur d'un réseau ferroviaire jurassien, dont le prix de construction paraissait énorme et les frais d'exploitation déficitaires, Stockmar, pour sortir de l'impasse, proposa la construction d'un *réseau à voie étroite*, ce qui provoqua un tollé des communes jurassiennes, réunies à Tavannes, le 28 mars 1864.

Stockmar, épuisé et écoeuré mourait brusquement, trois mois après le 21 juin 1864. Sa disparition fut ressentie dans le Jura comme un deuil général. Malgré ses contradictions, son esprit protéiforme, on sentait un homme sincère, aimant profondément son pays, malgré ses incartades et ses virevoltes.

Que conclure? Stockmar, l'«homme du Jura»? Oui, si l'on pense qu'il a toujours voulu préserver, face à une écrasante majorité alémanique et réformée, une contrée éminemment française et catholique, même pour le gallican Stockmar, fils de la révolution. Stockmar, l'«homme du Jura»? Oui, puisque, pour le petit peuple, il eut deux auréoles, sa tête ayant été mise à prix par LL. EE. de Berne, de façon imméritée et sa révocation prononcée par un gouvernement au sein duquel il n'avait su s'adapter. Stockmar, l'«homme du Jura»? Oui, si l'on songe à la complexité, aux oppositions, aux élans, aux reculades, à la contradiction, à la «petite fleur bleue» du sentiment, étouffée ensuite par la raison, qui jalonnent l'histoire tourmentée d'un petit pays que la géographie et les hommes se sont plu à morceler, fracturer et diviser, et que ses habitants aiment passionnément, même s'ils s'affrontent souvent dans des luttes inutiles et fratricides, dont on ne trouve en Suisse d'exemple qu'aux Grisons, à l'époque de Jenatsch. Stockmar, l'«homme du Jura»? Oui, parce qu'il a poursuivi une partie de sa vie le rêve d'une impossible unité des vallées jurassiennes, suivie comme un mirage, mais qu'il a contribué à dissiper chaque fois, par son intransigeance et sa passion d'imposer ses idées, sans concession aucune, en vrai fils de la Révolution.

Je ne vous ai livré qu'une petite partie du dossier. M'efforçant d'être impartial, je vous laisse juges du cas Stockmar. Berne, mars 1964